

Un homme digne de ce nom n'acceptera jamais volontairement de telles conditions. Qui pourrait renoncer sans résistance à sa propre personnalité ? Qui pourrait consentir à se résigner à une vie privée de l'attribut le plus important de la vie : la possibilité de rendre sensibles les processus vitaux intérieurs, le sentiment et la pensée ? Je comprends l'Hindou croyant qui se jette sous les roues du char de Djaggernat et se fait écraser ; il ne pense pas sacrifier son individualité, mais aspire au contraire, dans une vie future, à un plus riche épanouissement de celle-là. Je comprends aussi le fakir, qui renonce volontairement à l'usage d'un membre et végète des années entières jusqu'à sa mort comme demi-homme ou homme-plante ; il trouve une incitation et une récompense dans les idées qu'il se fait des conséquences pour le salut de son âme, de sa renonciation agréable à Dieu. Mais je ne comprends pas les transfuges qui renoncent à leur nationalité, qui consentent à accepter une langue étrangère et à l'écorcher toute leur vie, au milieu des moqueries des autres et de leur perpétuelle confusion à eux-mêmes. Ceux qui font un tel sacrifice par lâcheté, par faiblesse ou par stupidité, provoquent à la rigueur encore la pitié. Mais ineffablement répugnants sont ceux qui rejettent loin d'eux leur

langue, c'est-à-dire leur « moi-même », l'extériorisation de leur « moi » pensant, et s'insinuent dans une peau étrangère, pour obtenir des avantages. Ils sont au-dessous des affreux « skoptzi », ces Russes qui se châtent eux-mêmes ; car ceux-ci se dévirilisent du moins en vertu d'une conviction religieuse, tandis que ces renégats-là se laissent faire eunuques intellectuels pour de l'argent et pour l'équivalent de l'argent. Il n'y a pas de mot pour qualifier exactement une pareille abjection du caractère.

Disons-le à l'honneur de l'humanité : ces éhontés transfuges ne forment partout qu'une minorité. La majorité tient ferme à sa langue et défend sa nationalité comme sa vie. La race dominante peut édicter des lois faisant de sa langue la langue de l'Etat, et ravalant celle de la nationalité opprimée à un bas jargon de charretiers et de valets, exclu de l'école et de l'église, de la salle du tribunal et de celle des assemblées ; si cette langue est développée, si dans un autre pays elle est la langue dominante, si elle possède une littérature et sert quelque part dans le monde aux plus hautes manifestations de l'esprit humain dans la politique et dans la science, elle ne capitule jamais devant ce déshonneur. La nationalité violente devient alors l'ennemie mortelle de sa persécu-

trice, elle mord avec fureur le poing qui cherche à la bâillonner, elle crie au secours, parce qu'on ne veut pas la laisser parler, et tente avec un effort désespéré de faire sauter un édifice politique qui, au lieu de lui offrir un abri, est pour elle une inhumaine prison.

On n'amène par aucune persuasion un homme d'une intelligence saine à se laisser guillotiner; c'est ce qu'a déjà établi un humoriste français; et l'on ne peut déterminer par les lois aucune nationalité qui s'est développée jusqu'à la conscience d'elle-même, à renoncer à sa langue et à son génie propre. Un Etat qui renferme plusieurs nationalités est en conséquence condamné à des luttes intestines impitoyables auxquelles il n'y a que des solutions radicales.

Une de ces solutions radicales serait la décentralisation la plus étendue, qui a été proposée par un certain nombre d'hommes politiques. Mais, jusqu'à nouvel ordre, celle-ci n'est qu'imaginable en théorie, non exécutable en pratique. Qu'on se représente en effet jusqu'où une décentralisation devrait aller, pour donner satisfaction à toutes les nationalités d'un Etat dont les fondements ne reposent pas sur l'unité nationale. Cela présuppose que chaque citoyen, à quelque nationalité qu'il appartienne, puisse se donner pleinement carrière

dans toutes les directions et sur tous les terrains, exercer tous ses droits d'homme et de citoyen, sans être obligé de se servir d'une autre langue que de sa langue maternelle. En conséquence, non seulement l'administration depuis le bureau de poste du village jusqu'au ministère, non seulement la justice depuis le juge de paix jusqu'à la cour de cassation, devraient fonctionner dans toutes les langues du pays; on devrait aussi pouvoir se servir dans les corps représentatifs de la commune, de la province et de l'Etat, de toutes les langues du pays; on devrait établir des écoles primaires, secondaires et supérieures pour chaque race; on devrait pouvoir parvenir, par la culture littéraire de sa langue maternelle, à tous les honneurs et avantages officiels et académiques qui constituent la récompense d'une telle activité; bref, aucun citoyen ne devrait être forcé d'apprendre une langue étrangère, pour obtenir ce qui est accessible sans cette obligation à n'importe quel autre habitant du même pays. Mais ce sont là des exigences inexécutables en pratique. Ce serait dissoudre l'Etat en atomes qui ne se rattacheraient plus les uns aux autres par le moindre lien sensible. Une aussi complète égalité de droits de différentes races au sein du même Etat est peut-être possible là où vivent à côté

l'une de l'autre seulement deux nationalités à peu près d'égale force, comme en Belgique ; mais non dans un Etat renfermant dix ou douze nationalités, comme, par exemple, l'Autriche-Hongrie ; non là où les races sont inégales en nombre et en culture, et, au lieu de former des masses compactes, s'enchevêtrent en un éparpillement étrange les unes dans les autres ; où souvent un village comprend trois ou quatre nationalités et langues, et un arrondissement plus encore. Un pareil Etat ne peut se passer d'une langue d'Etat ; mais alors la race dont la langue est la langue officielle et prépondérante, devient la race dominante ; l'égalité de droits est détruite, les autres races sont lésées et rabaisées à une existence inférieure ; il se crée des citoyens intégraux et des demi-citoyens, il y a des habitants auxquels la loi délègue la langue, et d'autres que la même loi condamne au mutisme ; le conte allemand des sept corbeaux, dans lequel une jeune fille ne peut pendant sept ans prononcer un seul mot, devient une institution politique, et les habitants privés de leurs droits humains les plus simples et en même temps les plus hauts, se trouvent dans les conditions intolérables qui viennent d'être décrites.

Il y a des politiques rêveurs qui croient sérieusement que l'humanité civilisée se trouvera un

jour dans une condition qui ne rendra pas plus longtemps nécessaires les grandes formations d'Etats. Dans cette condition, il n'y a plus de guerres ni d'affaires extérieures ; les hommes forment de grands groupes, en quelque sorte des familles élargies ou des communautés d'une étendue modérée, au sein desquelles l'individu jouit de toute sa liberté de développement, et dont tous les membres se garantissent mutuellement tout l'appui moral et matériel dont l'homme ne peut se passer dans son existence ; chaque groupe est indépendant de l'autre, et seulement s'il s'agit d'entreprises qui sont à la fois nécessaires et utiles à plusieurs groupes et ne peuvent être exécutées par un seul, tous ceux qui ont intérêt à l'entreprise en question s'entendent pour un accord passager et spécial au but à atteindre. Dans une telle condition de l'humanité, il n'y aurait plus, naturellement, de question de nationalité, parce que les groupes indépendants pourraient être tellement petits, qu'ils se composeraient uniquement de membres d'une seule langue ; mais avant que je croie à la réalisation de cette vision de l'avenir, j'admettrai plutôt encore que les hommes, au cours de leur évolution organique, arriveront un jour à n'avoir plus besoin, pour rendre sensibles leurs états de conscience, du langage ou d'un

mouvement symbolique en général, mais que les mouvements moléculaires d'un cerveau se communiqueront directement aux autres cerveaux par une sorte d'irradiation ou de transmission continue. J'accorde à ce développement progressif mystique le même degré de vraisemblance qu'au développement régressif rêvé de l'Etat national à la commune indépendante. Pour n'affliger personne, je dirai que ce degré de probabilité est très grand, mais j'attends en échange la contre-concession légitime que l'atteinte de l'un ou l'autre de ces buts demandera encore beaucoup de temps, beaucoup plus, en tout cas, que peuvent et veulent l'accorder les nationalités aujourd'hui opprimées. Celles-ci se laisseront aussi difficilement déterminer à accepter une langue universelle. Il se peut que les individus hautement cultivés de l'humanité entière se servent dans un lointain avenir d'une langue commune, pour entrer ensemble en commerce d'idées. Mais il est difficile de croire que des populations suffisamment étendues posséderont jamais cette langue classique de la culture universelle, de manière à être gouvernées et administrées par son aide. Dans leurs fonctions intellectuelles les plus importantes, quand ils initient la jeunesse aux secrets de la science, quand ils engagent leurs concitoyens à

des résolutions graves, quand ils émettent le verdict de leur conscience pour condamner ou acquitter, les membres éminents d'un peuple ne déguiseront jamais leurs pensées sous un langage étranger qui déforme nécessairement leur physionomie particulière et enserre leur liberté de mouvement.

Après avoir écarté toutes les autres solutions radicales, il n'en reste plus qu'une, la plus radicale de toutes : la violence. De mauvais arrangements et des essais de compromis boiteux ne résolvent rien. Quand il s'agit d'un bien primordial comme la langue, d'une partie essentielle de la personnalité même, on ne peut faire de concessions, on doit opposer à chaque proposition de renonciation la réponse raide : Rien ou tout ! La lutte pour la langue est une autre forme de la lutte pour la vie et doit être menée comme celle-ci ; on tue l'ennemi ou l'on est tué par lui, ou l'on fuit. La lutte des nationalités est le déroulement d'un fait qui a commencé il y a des siècles, quelquefois il y a des milliers d'années, et qui pendant tout ce temps était resté en quelque sorte dans la torpeur, mais qui maintenant sort enfin de son engourdissement et marche à grands pas vers le dénouement. Comment est-il donc arrivé que différentes nationalités se sont glissées les unes dans

les autres ? Un peuple pénétra en conquérant dans le foyer d'un autre, et ne chassa celui-ci qu'en partie ; il resta, au milieu des vainqueurs, des îlots du peuple vaincu ; ou bien le peuple conquérant était moins nombreux et ne se répandit au-dessus des vaincus que comme une couche mince de recouvrement. La lutte doit dans ce cas-là être reprise aujourd'hui là où elle s'assoupit au temps de la conquête. Le peuple conquérant doit faire le dernier effort et repousser complètement le peuple conquis ou le tuer intellectuellement, en le privant par la force brutale de sa langue ; à moins que le peuple envahi se relève brusquement et se défende contre les envahisseurs, les rejette hors du pays ou les contraigne, eux, à renoncer à leur nationalité.

Les faits peuvent se présenter différemment aussi. Une partie d'un peuple qui ne trouvait pas dans son propre pays assez de nourriture et de bien-être, abandonna son foyer et s'établit dans un autre pays. Si ce pays était inoccupé, mais est aujourd'hui habité par d'autres races émigrées plus tard, les premiers occupants ont à considérer aujourd'hui la lutte pour leur langue comme un épisode de la lutte contre les obstacles naturels qu'une surabondance de population qui s'essaime doit soutenir, si elle veut fonder des établissements

dans de nouvelles contrées ; comme des marais et des torrents, des glaciers et des ravins, de la fièvre et des bêtes féroces, de la faim et du froid, ils doivent se défendre des adversaires humains, et ils ne peuvent considérer le bien-être qu'ils n'ont pas trouvé dans leur patrie et ont cherché loin d'elle, que comme le prix d'une victoire sur tous ces obstacles morts et vivants, victoire dont l'enjeu est la vie. Si, au contraire, le pays dont les émigrés ont fait une nouvelle patrie était occupé, ils devaient savoir dans quelles conditions ils demandaient et obtenaient l'hospitalité. Si la renonciation à leur nationalité était une de ces conditions et s'ils s'y sont soumis, leur faiblesse et leur lâcheté ne méritent aucune pitié, et leurs hôtes ont raison d'exiger d'eux, en échange du pain qu'ils leur ont donné, la renonciation à leur langue et à leur individualité. Mais s'ils ont eu la force de s'emparer d'une partie du pays étranger sans faire de concessions déshonorantes, ils doivent avoir maintenant aussi la force et la volonté de faire ce qu'ils auraient dû faire immédiatement alors, s'ils avaient été accueillis hostilement dans le pays étranger : c'est-à-dire s'en aller de là, ou s'arroger par l'épée une portion libre du pays, ou succomber dans une aventure qu'ils étaient incapables de pousser à bout.

C'est ainsi que se présente à moi la question des nationalités. Elle est le cinquième acte de tragédies historiques qui ont commencé à se jouer à l'époque de la migration des peuples et plus tard, en partie beaucoup plus tard. Les entr'actes ont longtemps duré, mais ils ne pouvaient durer éternellement. Le rideau est levé et la catastrophe se prépare. Elle sera dure et cruelle, mais dures et cruelles sont les destinées de tout être vivant, et l'existence est une lutte sans pitié. Il ne s'agit pas là d'une question de droit, mais, au sens le plus élevé et le plus humain, d'une question de puissance. Il n'y a pas de droit qui pourrait contraindre un être vivant à renoncer aux conditions d'existence nécessaires. Cela ne peut être obtenu que par la force, et la force provoque la résistance. Aucun fanatique du droit n'a encore réclamé du lion qu'il introduise un acte d'expropriation, quand il veut dévorer un mouton. Le lion prend le mouton parce qu'il y est forcé ; c'est son droit de dévorer le mouton. Sans doute, ce serait aussi le droit du mouton de tuer le lion, s'il le pouvait. Là où il s'agit de la vie ou d'une chose de même importance, les concepts de droit et de puissance coïncident ; cela est si clair, que même la loi écrite maintient dans tous les pays à l'individu la défense légitime comme un droit,

c'est-à-dire admet qu'il y a des situations dans lesquelles l'homme doit chercher son droit dans sa force. Et qu'est-ce que la guerre, sinon un pareil cas de défense légitime, non d'un individu, mais d'un peuple ? Un peuple reconnaît ou croit reconnaître que quelque chose lui est nécessaire pour la vie ou pour la commodité de la vie, et il étend la main vers cette chose. Il a sur elle un droit, le même droit que le lion a sur le mouton. Un autre peuple veut-il l'empêcher de se procurer cette chose nécessaire, il doit intervenir avec sa force pour son droit. Le vaincu n'est pas fondé à se plaindre, il peut tout au plus tenter de renouveler le combat. Est-il définitivement battu et n'a-t-il aucun espoir d'être jamais le plus fort, il lui faut accepter sa destinée comme l'arrêt suprême de la nature, et se dire : « Je suis né mouton, et je dois m'accommoder aux conditions vitales d'un mouton ; il vaudrait assurément mieux que je fusse un lion ; mais je ne suis pas un lion, et il est absurde jusqu'au ridicule de faire une querelle à la nature de ce qu'elle ne m'a pas fait naître lion. »

Une race à laquelle on veut prendre sa langue est dans le cas de défense légitime. Elle a le droit de combattre pour son bien le plus précieux. Mais quand elle n'est pas assez forte pour le défendre,

elle n'a pas à se plaindre. De même, un peuple dominant a le droit de ne pas laisser amoindrir la liberté de sa parole par la présence d'une autre race dans le même pays, et de ne faire à celle-ci aucunes concessions qui porteraient atteinte à sa commodité. Mais s'il ne peut imposer son droit par la contrainte, il doit se résigner à reconnaître à l'autre race des droits égaux ; il doit descendre, humilié, de sa position supérieure de peuple dominant ; bien plus, il doit périr, si sa domination était la condition de sa vie. J'applique impartialement ce schéma à toutes les nationalités qui luttent, aux Allemands en Hongrie et en Bohême aussi bien qu'aux Danois dans le Schleswig du Nord et aux Polonais à Posen, aux Roumains en Transylvanie aussi bien qu'aux Italiens dans le Trentin. Les cinq millions de Magyars ont raison, quand ils cherchent à transformer en Magyars les onze millions non Magyars de Hongrie ; ils continuent simplement ainsi la conquête commencée en l'an 884 sous Arpad. Mais les Allemands, les Slaves et les Roumains de Hongrie ont également raison, quand ils se défendent, et s'ils étaient les plus forts, s'ils devaient vaincre les Magyars isolés en Europe et les dépouiller de leur nationalité sans appui, les Magyars n'auraient pas le droit de se plaindre et devraient accepter leur destin, au-

quel ils se sont exposés de propos délibéré il y a mille ans, quand ils s'abattirent sur un pays étranger et risquèrent leurs vies pour y conquérir de confortables foyers. Les Tchèques ont raison, quand ils veulent former un Etat indépendant dans lequel ils ne toléreraient pas les Allemands ; ils reprennent ainsi les vieux combats de la March et des Montagnes-Blanches ; mais les Allemands ont également raison d'opposer à la force une force plus grande, de livrer une troisième bataille après les deux batailles historiques décisives, et de prouver définitivement aux Tchèques qu'ils ne sont pas assez forts pour jouer aux conquérants dans le pays où ils ont pu se glisser il y a douze siècles, parce que personne ne leur opposa de résistance.

L'Europe n'échappera plus longtemps à la grande et violente explication des nationalités. Les portions de peuple séparées du tronc principal ou se réuniront de nouveau à leur race, ou l'appelleront à leur secours et triompheront, avec son appui, des petits peuples au milieu desquels ils se trouvent et dont ils subissent maintenant le joug. Les petits peuples qui partagent un pays avec d'autres et ne peuvent s'appuyer sur de puissants parents, sont voués à la destruction. Ils sont incapables de se maintenir dans la lutte pour l'exis-

tence contre leurs voisins plus forts. Ils doivent, en tant que peuples, périr. Seules dureront les grandes nations, et, parmi les petites, celles-là seulement qui seront capables de fonder un Etat national indépendant, en expulsant ou en supprimant, si besoin est, les éléments ethniques étrangers qui étaient fixés parmi elles. Le xx<sup>e</sup> siècle ne s'achèvera guère, sans assister au dénouement de ce drame de l'histoire universelle. Jusque-là, une grande partie de l'Europe verra beaucoup de maux et de sang versé, beaucoup de violences et de crimes; on fera rage contre des peuples et on écrasera impitoyablement des races; à côté de tragédies de l'infamie humaine, il s'en déroulera de haut héroïsme; des hordes de lâches se laisseront émasculer sans résistance, des troupes de vaillants succomberont glorieusement en combattant. Mais ensuite les survivants jouiront de la pleine possession de leurs droits nationaux, et quand ils parleront, quand ils agiront, toujours et partout ils pourront être eux-mêmes.

Ce sont de sinistres perspectives qui s'ouvrent là devant nous, mais elles ne sont pas de nature à effrayer celui qui s'est résigné à la dureté de la loi générale de la vie. Vivre c'est combattre, et la force de vivre donne le droit de vivre. Cette loi domine les soleils dans l'espace comme les infu-

soires dans l'eau bourbeuse des marais. Elle domine aussi les peuples, et donne à leurs destinées terrestres la direction qu'aucune législation hypocrite et aucune politique fine, qu'aucun intérêt de dynastie et aucune astuce de renégats vénaux ne sont en état de changer.

La sentimentalité peut avoir les yeux mouillés en voyant périr un peuple. L'intellectuel reconnaît que ce peuple a disparu parce qu'il n'avait pas la force nécessaire pour durer, et le range parmi les formes biologiques vaincues sur lesquelles a passé l'évolution du monde.